



# CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION D'UN JOUEUR

LIGUE DE SOCCER LOCALE BAIE-DES-CHALEURS  
SAISON ESTIVALE 2022  
Club de soccer Baie-des-Chaleurs

Sous réserve de ce qui suit, tous les joueurs doivent jouer dans la catégorie correspondant à leur âge et à leur sexe et jouer pour une seule équipe locale. Toutefois, en ce qui concerne la ligue de soccer local BDC uniquement (incluant les entraînements, les plateaux, les parties et les compétitions locales), certaines dispositions permettent de déroger à cette règle de base. Pour être conformes et autorisées, ces dispositions devront respecter les conditions décrites aux articles qui suivent.

## 1. Sanction

Tout joueur qui est actif dans une équipe dont la catégorie ne correspond ni à son âge et/ou ni à son sexe et/ou tout joueur qui est actif dans plus d'une équipe locale et qui ne répond pas aux permissions et exigences décrites aux articles qui suivent, entraîne la disqualification de son équipe.

## 2. Cas autorisés sans demande de dérogation

### 2.1. Joueur actif dans une équipe qui n'est pas de son sexe

Un joueur peut, sans faire de demande de dérogation, être actif dans une équipe autre que celle de son sexe si lui et son équipe respecte les conditions suivantes :

- le joueur est actif dans une catégorie correspondant à son âge;
- pour les catégories U7 et plus, dès qu'un seul garçon est actif dans une équipe de filles, cette équipe est considérée comme étant masculine.

### 2.2. Joueur actif dans une équipe de catégorie supérieure à son âge

Un joueur peut être actif dans une équipe de catégorie supérieure à celle de son âge et ce pour la durée de la saison s'il respecte les conditions suivantes :

- le joueur, via son club de soccer local, doit préalablement en aviser le directeur technique du Club de soccer BDC qui analysera la capacité du surclassement du joueur et donnera son approbation;
- le surclassement permet l'assignation d'un joueur dans au plus une ou deux catégories immédiatement supérieures à la sienne;
- le double surclassement qui permet l'assignation d'un joueur dans trois ou quatre catégories supérieures à la sienne peut être accordé que pour un joueur de U10 à U16 et sur réception des documents suivants dûment remplis et signés :
  - le formulaire "**Demande de double surclassement d'un joueur**";
  - le "**Formulaire d'autorisation médicale – parentale**" de Soccer Québec;
  - le bordereau d'affiliation;
  - les documents doivent être conservés pour être remis à la Fédération si elle en fait la demande.
- le surclassement de plus de quatre catégories n'est pas autorisé;
- le joueur ne peut pas retourner dans une équipe de sa catégorie d'âge que ce soit pour des parties, des plateaux ou pour des compétitions.

### 2.3. Joueur actif dans des équipes différentes

Un joueur pourra être actif dans une autre équipe autre que la sienne s'il respecte l'une des conditions suivantes:

- pendant la durée d'un plateau, le joueur dépanne une équipe qui manque momentanément de joueurs et cette équipe est de son sexe et est de son âge. Le joueur ne peut pas être actif pour son équipe régulière, ni pour une autre équipe durant ce même plateau;
- pendant la durée d'une compétition, l'équipe du joueur n'est pas inscrite et s'aligne pour une seule équipe de son club local et cette équipe est de son sexe et est de son âge. Le joueur, via son club de soccer local, doit préalablement en aviser le directeur technique du Club de soccer BDC qui analysera le cas et donnera son approbation.

## 3. Cas d'admissibilité à une demande de dérogation

### 3.1. Joueur actif dans une équipe de catégorie inférieure à son âge

Un joueur peut déposer une demande de dérogation pour être actif dans une équipe de catégorie inférieure à celle de son âge s'il respecte l'une des conditions suivantes :

- le joueur présente des signes d'incapacité physique et/ou intellectuelle;
- le joueur est né entre le 1<sup>ier</sup> octobre et le 31 décembre de l'année précédant celle de la catégorie dans laquelle il désire évoluer et est le seul de son équipe dans cette situation;
- le joueur est né l'année précédant celle de la catégorie il désire évoluer et il soumet des arguments raisonnables quant à sa capacité limitée à pouvoir performer dans sa catégorie.

## 4. Demande de dérogation

Si le joueur répond à l'une des conditions énoncées à l'article précédent, il doit déposer une demande de dérogation au Comité d'inscriptions et de dérogations en suivant les étapes suivantes :

- le joueur, un des parents du joueur ou le tuteur du joueur informe son club local de son intention de faire une demande de dérogation;
- le club de soccer local remplit le formulaire "**Demande de dérogation concernant l'activité d'un joueur**" du Club de soccer BDC;
- le club de soccer local soumet le formulaire dûment rempli au Comité d'inscriptions et de dérogations qui en fera l'analyse et qui rendra une décision à ce propos;
- s'il le juge à propos, le Comité d'inscriptions et de dérogations peut décider d'une période d'évaluation concernant l'activité d'un joueur au sein d'une équipe inférieure à son âge afin que le directeur technique ou tout autre personne apte à le faire, puisse déterminer si le joueur peut obtenir l'approbation officielle de sa demande de dérogation;
- le Comité d'inscriptions et de dérogations soumet sa décision.

## 5. Incidence en cas d'approbation d'une demande de dérogation

Advenant l'approbation de la demande de dérogation d'un joueur, les étapes suivantes doivent être respectées :

- le Comité d'inscriptions et de dérogations inscrit le nom du joueur ayant obtenu une dérogation sur le formulaire "**Liste des joueurs bénéficiant d'une dérogation**" du Club de soccer BDC qui indique également le nom de l'équipe dans laquelle le joueur sera actif durant la saison;
- le Comité d'inscriptions et de dérogations fait parvenir les mises à jour du formulaire précédent à tous les clubs de soccer locaux;
- les clubs de soccer locaux veillent à ce que le nom du joueur, ayant obtenu une dérogation, soit inscrit dans l'équipe appropriée sur le formulaire "**Feuille d'alignement d'une équipe locale**".

## **6. Date limite d'une demande de dérogation**

La date limite pour pouvoir effectuer une demande de dérogation est fixée par le Comité d'inscriptions et de dérogations et approuvée par le Conseil d'administration du Club de soccer BDC. Toutefois, un joueur qui désire s'inscrire au soccer après la fin de la période d'inscription, peut faire au même moment une demande de dérogation.